

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

Célébration à Marchais de la Fête Nationale.
Adresse de vœux à l'occasion de la Fête Nationale et réponse de S. A. S. le Prince.
Télégrammes de vœux à l'adresse de S. A. S. la Princesse Antoinette et réponse de Son Altesse Sérénissime.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine octroyant une Médaille d'Honneur.
Ordonnance Souveraine octroyant des Médailles d'Honneur.
Ordonnance Souveraine octroyant des Médailles d'Honneur.
Arrêté municipal concernant la circulation.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.
Prix du lait.

INFORMATIONS

Fête Nationale.
Obsèques.
Société de Conférences. — La Turquie en 1914 et en 1936, par M. Claude Farrère, de l'Académie Française. — Londres, Berlin, Rome, par le Général Becker.

LA VIE ARTISTIQUE

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

Dimanche dernier, pendant que les cérémonies officielles se déroulaient dans la Principauté, la Fête Nationale a été également célébrée à Marchais où la Famille Souveraine séjourne actuellement.

Une grand'messe, suivie du chant du « Te Deum », a été dite par M. l'Abbé Goubet, Curé de la Paroisse, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes qu'entouraient les Membres de la Maison.

Aux premiers rangs de l'assistance se trouvaient : le Régisseur et tout le personnel du Domaine, la Municipalité, les Sapeurs-Pompiers et les Anciens Combattants de Marchais, ainsi que les délégations représentant la Municipalité de Liesse, des Associations d'Anciens Combattants et des Sociétés de Secours Mutuels de la région.

De nombreux habitants des villages voisins s'étaient joints à la population de Marchais, qui manifestait, par sa présence à cette cérémonie, sa reconnaissance et son attachement aux Princes.

A l'issue de la messe, un vin d'honneur a été offert aux notabilités et aux membres des délégations ; en même temps, des friandises et des vêtements étaient distribués aux enfants du village.

S. Exc. le Ministre d'Etat a fait parvenir à Sa Haute destination l'adresse suivante, à l'occasion de la Fête Nationale :

Le Ministre d'Etat, à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, Château de Marchais, par Liesse (Aisne).

Le Ministre d'Etat, le Conseil de Gouvernement, les Autorités, Corps constitués, Chefs des Services Administratifs et Fonctionnaires, réunis pour la Fête Nationale, prient Votre Altesse Sérénissime et la Famille Souveraine, de daigner agréer l'hommage de leur plus fidèle attachement et l'assurance de leurs sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Ils offrent à Son Altesse Sérénissime la Princesse Antoinette, à l'occasion de Sa fête, l'expression déferente de leurs vœux les plus profonds.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

Secrétariat Prince de Monaco
à Ministre d'Etat
Monaco.

S. A. S. le Prince vous remercie et vous charge de remercier en Son nom et au nom de la Famille Souveraine, vos collaborateurs, les Autorités, Corps constitués, Chefs des Services Administratifs et Fonctionnaires qui se sont joints à vous pour Lui renouveler, à l'occasion de la Fête Nationale, l'assurance de leur dévouement.

Il exprime à tous Sa confiance et Sa sympathie.

S. A. S. la Princesse Antoinette très touchée des vœux qui Lui sont offerts Vous adresse également à tous Ses sympathiques remerciements.

A l'occasion de la fête de S. A. S. la Princesse Antoinette, le Docteur Settimo, l'président du Conseil National, Lui a fait parvenir une corbeille de fleurs.

Le Secrétariat du Prince vient d'adresser au Président de la Haute Assemblée le télégramme suivant :

« La Princesse Antoinette a reçu avec beaucoup de plaisir les superbes fleurs que les membres du Conseil National Lui ont offertes à l'occasion de Sa fête. Elle me charge de vous transmettre à tous Ses plus vifs remerciements ».

De son côté, M. Louis Auréglià a fait parvenir à Son Altesse Sérénissime, une superbe gerbe de fleurs rares, ainsi que des vœux de déferent attachement.

Le Maire a reçu le télégramme suivant du Secrétariat du Prince :

« S. A. S. la Princesse Antoinette vous remercie, ainsi que vos collègues, des vœux et des superbes fleurs que vous Lui avez adressés à l'occasion de Sa fête ; Elle me charge de vous exprimer à tous Sa bien vive sympathie ».

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1.949

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

Commandeur :

S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'Etat et Directeur de Notre Cabinet ;

Officiers :

MM. Marcel Huguet, Conseiller à Notre Cour de Révision Judiciaire ;
André Notari, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel, Avocat de l'Administration des Domaines.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.950

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Marthe Francillon-Lobre, Docteur en Médecine à Paris, est nommée Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.951

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Louis Aurégia, Avocat - Défenseur près la Cour d'Appel, Maire de Monaco ;
Antonio Tarantini, Consul de Monaco à Brindisi ;
A. J. Hankès Drieslma, Consul de Monaco à Rotterdam ;
Mario Ponzetti, Bibliothécaire de Notre Palais ;
Jean Bœuf, Chef de Division au Ministère d'Etat ;
Edmond-Eugène Garrus, Inspecteur Spécial honoraire de l'Enregistrement ;
Armand Lunel, Professeur au Lycée ;
Noël-Joseph Raybaud, en religion Frère Joseph, Directeur de l'Ecole de Garçons de Monaco-Ville ;
Emile Bonnafoux, en religion Frère Théozone-Denis, Directeur de l'Ecole de Garçons de Monte-Carlo ;
Edouard Scoffier, Ingénieur, Expert de l'Administration des Domaines ;
Pierre-Eugène Marcy, Conducteur des Travaux Publics.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.952

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à Miss Kathleen Churchill Wanstall, Gouvernante de S. A. S. la Princesse Antoinette.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.953

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à :

MM. Charles Rainat, Inspecteur Principal de la Sûreté Publique ;
Gabriel Pelletier, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 1.954

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Ernest-Jules Thomé, Garçon de bureau au Ministère d'Etat ;
Barthélemy Vajra, Sacristain de la Cathédrale.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée aux Sieurs :

Michel Reale, Facteur de Ville au Bureau de Postes de Monaco-Condamine ;
Victor Romagnan, Facteur-auxiliaire au Bureau de Postes de Monaco-Condamine.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire,
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco,
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;
Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} décembre 1928 ;
Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930 ;
Considérant qu'il importe de prendre les dispositions nécessaires en vue d'éviter tout encombrement et tous risques d'accidents, à l'occasion du XVI^{me} Rallye Automobile International.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le stationnement des véhicules de toute nature et l'arrêt des autobus est interdit le 30 janvier, de 8 heures à 16 heures, sur la partie du boulevard Charles III comprise entre la frontière et le Pont Wurtemberg.

ART. 2.

La circulation sur la partie du quai de Plaisance, comprise entre la place Sainte-Dévote et le boulevard Louis II, sera interdite :

1^o le 30 janvier, de 8 heures à 16 heures ;2^o le 3 février, de 9 h. 30 à 10 h. 30 ;

à tous véhicules autres que ceux portant la plaque distinctive du XVI^{me} Rallye Automobile Monte-Carlo.

ART. 3.

Les 30 et 31 janvier, de 8 heures à 16 heures, la circulation des piétons, sur la partie cimentée du quai Albert I^{er} comprise entre les corbeilles d'arbres et la balustrade en bordure de la mer, sera interdite également.

ART. 4.

Les contraventions au présent Arrêté, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 20 janvier 1937.

Le Maire,
L. AURÉGLIA.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Relevé Hebdomadaire des Prix
de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

BŒUF	PRIX AU KILOGR.
<i>Bas Morceaux (pour pot-au-feu)</i>	
Collet	5 »
Poitrine	7 »
Plate-côte	10 »
Bavette	8 »
Gîte-gîte	9 »
<i>(pour bourguignon et mode)</i>	
Premier talon	13 »
Veine grasse, macreuse	14 »
Dessus de côtes	12 »
<i>(pour rôtis et grillades)</i>	
Bavette, basses-côtes	16 »
Paleron	15 »
<i>Morceaux de Choix (grillades et rôtis)</i>	
Entrecôtes	20 »
Tranche à bifteck	18 »
Faux-filet, rumsteck	22 »
Filet entier	27 »
Filet milieu	30 »

VEAU

Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, jarret	12 »
Poitrine, hautes-côtes, tendron	13 »
<i>Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)</i>	
Côtes 1 ^{re}	20 »
Côtes 2 ^{me}	18 »
Filet	22 »
Quasi, noix	23 »
Escalopes	26 »

MOUTON

Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, hautes-côtes, poitrine	7 »
Epaule	12 »

PRIX AU KILOGR.

Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} , filet (côtes de), gigot raccourci ...	20 »
Côtes 2 ^{me} ou découvertes	17 »
Gigot entier	16 »

CHEVAL

Bas Morceaux (pour ragoût et daube)	
Poitrine, plate-côte	3 à 6 »
Gîte-gîte, viande hachée	6 »

Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Tranche	11 »
Entrecôte	10 à 12 »
Rumsteck	12 »
Faux-filet	13 »
Filet	16 »

PORC (viande fraîche)

Bas Morceaux

Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine	6 à 8 »
---	---------

Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)	
Filet, carré de côtes, échine	15 à 17 »
Saucisse fraîche du jour	14 »

SALAISONS

Poitrine et lard salés	12 à 14 »
Jambonneaux et plates-côtes salés	8 à 11 »

CHARCUTERIE CUITE

Jambons, saucissons	24 à 30 »
Pâtés divers, cervelas, fromage tête..	15 à 18 »
Boudin choix	8 »
Andouillettes	18 »

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 60 le litre ; à domicile : 1 fr. 80 le litre.

INFORMATIONS

La population monégasque, à laquelle s'étaient jointes les Colonies étrangères dans un même sentiment de respectueuse déférence pour le Souverain et d'attachement pour le Pays, a célébré dimanche la Fête du Prince qui est en même temps la Fête Nationale.

Dès la veille, la ville était brillamment décorée de drapeaux et d'oriflammes. Les yachts, dans le port, avaient arboré le grand pavois.

Dans la journée, M. Louis Auréglià, Maire, assisté de M. Paul Bergeaud, Adjoint, et M. Louis Bellando, Conseiller Communal, a procédé à la distribution d'une somme de 5.000 francs, don de S. A. S. le Prince en faveur des indigents.

Une superbe gerbe de fleurs a été adressée à S. A. S. la Princesse Antoinette, à l'occasion de Sa Fête, par le Conseil Communal.

Le soir, une retraite aux flambeaux a parcouru les rues de Monaco-Ville et de la Condamine. Le Palais Princier, les remparts et les quais étaient somptueusement illuminés. Un feu de bengale qui a embrasé le Rocher et la Condamine a terminé la soirée.

Le dimanche matin, des salves d'artillerie ont annoncé la solennité.

A 10 heures, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, assisté de M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M. Saytour, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, et M. Le Luc, Directeur de la Sûreté Publique, a remis les Médailles d'Honneur accordées par S. A. S. le Prince Souverain à l'occasion de Sa Fête à MM. Charles Rainat, Inspecteur Principal de la Sûreté Publique, Ernest Thomé, Garçon de bureau au Ministère d'Etat, Barthélemy Vajra, Sacristain de la Cathédrale, Michel Reale, Facteur de Ville et Victor Romagnan, Facteur-auxiliaire. Son Excellence a félicité les nouveaux décorés et leur a serré la main.

Dès 10 heures et demi, les Autorités ont commencé à affluer dans les salons du Ministère d'Etat où le Ministre, en grand uniforme, les accueillait aimablement.

A 11 heures moins le quart, le cortège s'est formé et, précédé de la Musique Municipale, encadré par les Carabiniers sous le commandement du Lieutenant Garrus, s'est rendu à la Cathédrale où l'attendait sur le seuil M. le Curé Saint Chartier.

S. Exc. le Ministre d'Etat a pris place dans le transept, face au chœur, ayant à sa droite MM. le Docteur Settimo, Président du Conseil National ; Roussel-Despierre, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles ; Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Reymond, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; Louis Auréglià, Maire. A la gauche du Ministre, se trouvaient M. le Premier Président Henri Fortin, Directeur des Services Judiciaires et Président du Conseil d'Etat ; MM. Bernard Gallépe, Gaston Julien et Maurice Canu, Conseillers d'Etat.

Les Autorités, les Membres des Corps Elus, les Fonctionnaires, les Représentants des Colonies et de la Société des Bains de Mer occupaient le haut de la nef.

Dans le transept, du côté de l'Evangile, se tenaient les Membres de la Maison Princièrè ; du côté de l'Épître, les Membres du Corps Consulaire et les Directeurs du Bureau Hydrographique International.

L'office a été célébré par S. Exc. Mgr Rivière, Evêque de Monaco, entouré du clergé régulier et séculier de la Principauté.

La Maîtrise, sous la direction de M. le Chanoine Aurat, le ténor Ainesi et M. Bourdon, aux grandes orgues, ont exécuté un beau programme de circonstance.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu sur la place du Palais où a eu lieu la revue des deux Compagnies de Carabiniers et de Sapeurs-Pompiers, sous les ordres du Commandant Joly.

Les deux Compagnies ont rendu les honneurs à l'Étendard Princier, puis S. Exc. le Ministre d'Etat a passé devant le front, escorté du Colonel Bernis, Commandant Supérieur, du Commandant Rafin et du Chef d'Escadron Bernard. Le Colonel Bernis, après avoir fait ouvrir le ban, a remis la Médaille d'Honneur de Première Classe à l'Adjudant Pelletier, des Sapeurs-Pompiers. Le Ministre d'Etat avec les Officiers de son escorte rejoint alors les Autorités pour assister au défilé. Puis l'Étendard est reconduit à la Caserne du Palais par son escorte d'honneur.

Le cortège gagne la place de la Visitation où a lieu la dislocation. Avant de se retirer, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont remercie le chef de la Musique Municipale, M. Gautier, et félicite les musiciens qu'il invite à pénétrer au Gouvernement où des rafraichissements leur sont offerts.

A 1 heure de l'après-midi, un lunch a été offert à l'Hôtel Métropole. A la table d'honneur, on notait à droite de S. Exc. le Ministre d'Etat : le Docteur Henri Settimo, Président du Conseil National ; S. Exc. Mgr Rivière, Evêque ; M. Censi, Consul d'Italie ; M. L.-H. Labande, Vice-Président du Conseil d'Etat ; M. J. Reymond, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. le Consul d'Egypte ; le Contre-Amiral Nares, Président du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ; M. Gaston Julien, Conseiller d'Etat ; M. Loncle de Forville, Procureur Général ; le Commandant Spicer Simson, Secrétaire Général du Bureau Hydrographique ; M. Lejeune, Vice-Président de la Cour d'Appel. A gauche du Ministre se trouvaient : M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'Etat, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince ; M. le Premier Président Henri Fortin ; M. Hanne, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Berthelot, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; M. Louis Auréglià, Maire de Monaco ; M. de Vanssay de Blavous, Directeur du Bureau

Hydrographique ; M. Canu, Conseiller d'Etat ; M. le Vicaire Général Chavy ; le Colonel Bernis, Commandant Supérieur ; le Commandant Delpierre, Président-Délégué de la Société des Bains de Mer.

Faisant suite à la table d'honneur, trois tables avaient été dressées pour le Corps Consulaire accrédité, les Corps Elus Monégasques et la Chambre Consultative.

Les autres convives étaient groupés par petites tables au gré des sympathies.

Au champagne, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a prononcé le discours suivant :

Excellences,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Consuls,
Messieurs,

La Fête que nous avons la joie de célébrer à cette heure, en même temps qu'elle fait revivre en nous les échos de la rafale de gloire, qui, durant plus de sept siècles fut l'apanage de notre Maison Princièrè, est aussi, puisqu'elle est tout à la fois la Fête du Souverain et la Fête Nationale, le symbole de l'attachement fidèle et respectueux des nationaux, autour du Trône des Grimaldi, gage le plus certain d'une indépendance qui est leur fierté.

Dans un même élan de nos cœurs, portons un toast déferent en l'honneur de S.A.S. le Prince Louis II, en l'honneur de Son Auguste Famille en qui reposent les espoirs du pays et, dans un même sentiment de déférence, Messieurs les Consuls, levons nos verres aux Souverains et Chefs d'Etat que vous représentez : Buvez à la grandeur de vos Patries.

Messieurs,

Il y a presque jour pour jour 740 ans que Monaco est entré dans l'histoire vivante. Cette nuit-là, une petite poignée d'hommes se glisse vers le nid d'aigle couché sur la mer : François Grimaldi et ses hommes portant l'habit franciscain, la robe brune cachant un vêtement de fer, une longue épée battant leur jambières d'acier, gravissent les rampes escarpées, abordent le fossé. Dans un long gémissement, la herse se lève, le pont-levis s'abaisse : aux bénins frères l'asile ne se refuse point. Le corps de garde est plein de soldats endormis, sans armes, sans armures. Un feu clair pétille dans la haute cheminée. Des cornets et des dés, des cruches de vin traînent çà et là. Une haleine lourde, enfumée, se referme sur eux.

Les épées ont volé hors des robes de bure. C'est la ruée, Les soudards, l'un après l'autre, passent absourdis de sommeil à trépas. Le tocsin sonne. C'est la mêlée : La garnison se défend mal, les lourdes épées tournoient, éparpillent les défenseurs. Puis, c'est la débandade. Des torches dévalent la pente, roulent un moment, s'abîment dans le vide. Près du château, des maisons flambent. Le sol est jonché de piques rompues. Les robes brunes sont en lambeaux, les cuirasses luisent à travers les déchirures. Les cloches se sont tuées. François Grimaldi est maître de la place. En cette nuit-là, les Grimaldi ont planté pour toujours leur drapeau sur l'orgueilleuse citadelle.

L'esprit se perd dans les événements qui suivirent, trame serrée de ce Moyen-Age plein d'obscurité.

Dans l'héroïque enchevêtrement des aventures, des coups d'épée, des invasions, des rebellions, des sièges, des noms émergent :

C'est Rainier I^{er}, seigneur magnifique, baron et châtelain, amiral de France.

C'est Charles Le Grand, dont toute la vie ne fut qu'une longue suite d'abordages, de combats, d'exploits et de victoires. C'est Lucien Grimaldi, tête ardente, cœur indomptable, figure de légende, dont le nom géant repousse le plus terrible des assauts qu'eût à subir Monaco. C'est Augustin, l'Evêque, à qui échet le privilège, après qu'il se fût placé sous le protectorat espagnol, d'accueillir en 1529 Charles Quint, sur le Rocher. Dans le morne chaos de luttes sourdes, d'embuscades, de trahisons, des années et des années passent. Un siècle s'écoule encore.

Enfin, un grand nom qui luit très haut : Celui d'Honoré II. Ce fut lui qui fit rentrer Monaco dans le sein de la France. Ce fut lui qui apporta le culte des Arts dans la Principauté. Richesses et magnificence, éclosent autour de lui. Les trésors s'accablent. Le Palais se transforme, le nid d'aigle devient somptueuse résidence. Architectes, peintres et sculpteurs tressent autour de son trône, une couronne de splendeur.

Puis ce furent Louis I^{er}, Antoine I^{er}, Honoré III, braves entre les braves, dont l'audace seule égalait la valeur.

La Révolution souffla, emporta les rois dans ses rafales. L'Empire surgit, grandit, sombra. Le Rocher, lui, envers et contre tous, restera fidèle à ses Princes.

Et les derniers noms, ceux particulièrement chers au cœur des Monégasques, montent alors, resplendissants : Honoré IV, Honoré V, Florestan, Charles III, Albert I^{er}, Prince savant dont l'œuvre surgit immense, immortelle, vouée au culte des savants de l'Univers.

Et, enfin, c'est un nom brillant entre tous qui luit, celui du Prince Louis II, chef intrépide s'il eût vécu cinq siècles auparavant, Général au service de la France, réunissant les glorieuses destinées et la lumineuse sagesse de Sa race, Sa grande figure se superpose à celle des seigneurs chevaliers bardés de fer, qui, le glaive au poing, cimentèrent de leur sang l'indépendance du Rocher.

C'est ainsi que dans les aventures d'une seule famille naquirent les traditions et la liberté de notre terre. C'est ainsi que les Grimaldi, « avec la même ténacité que les Capétiens, les Valois, les Bourbons, pour constituer l'unité française », ont créé et conservé leur fief, maintenu leur souveraineté.

Dans la rumeur des sièges, la fougue des assauts, la fumée des champs de bataille, nos Princes ont forgé leur âme d'airain.

Et maintenant que le calme, la sécurité et la paix s'épanouissent à l'ombre de leur drapeau blanc, ils élèvent à côté de l'impérissable monument de sept siècles

de gloire, celui d'un lustre nouveau, d'une vie nouvelle, fleurie d'art, de science et de beauté.

Art... Science... Beauté...

Ces trois mots ne sont-ils pas tout le programme, la définition la plus lapidaire, le raccourci le plus saisissant de l'impulsion donnée à Monaco, par les Princes Albert, d'abord, Louis II ensuite, qui voulurent, reprenant l'œuvre de Charles III, poursuivre l'éclosion des Lettres, des Arts et des Sciences, qui voulurent faire reflourir dans Leur Principauté l'âme classique, amante du beau, du vrai et du sublime, qui voulurent l'illuminer du rayonnement de tant d'œuvres ardentes et élevées, vivaces et robustes, délicates et tendres.

Monaco, étroit territoire, voit grandir un des théâtres les plus fameux du monde. Les chefs-d'œuvre de tous les pays font vibrer ses échos, bénéficient d'une interprétation qui ne le cède en rien à celle des grandes capitales. Le Musée des Beaux-Arts, qui vient de naître dans les hésitations et les balbutiements du premier âge, enrichi de dons généreux et magnifiques, dont les auteurs ont droit à toute notre gratitude, permettra sous peu, complètement renoué, aux artistes de confronter les œuvres des maîtres anciens avec les plus représentatives productions de la peinture contemporaine.

Les Lettres sont honorées à la Société des Conférences dont la tribune a retenti de tant de voix illustres, et à cette Académie Méditerranéenne, dont des Congrès ont réuni en de savantes Assemblées, les représentants qualifiés de tous les pays qui bordent la Méditerranée, toutes terres qui sont baignées dans la même lumière des siècles.

Cette même Compagnie s'associe par l'une de ses sections au culte rendu aux Sciences par les éminents Directeurs du Bureau Hydrographique, du Musée d'Anthropologie et de cet admirable Musée Océanographique, dont les riches collections attirent de tous les coins du monde, savants et visiteurs.

A la Science encore sont voués les Jardins Exotiques, émerveillement des botanistes et des amateurs du pittoresque, où l'on voit les plantes les plus rares des tropiques élever dans le ciel leurs longs bras, ramper à terre ou s'agripper au roc, telles d'étranges et mystérieuses araignées.

Messieurs, si le vœu le plus fameux des poètes de notre temps est en voie de réalisation, si Monaco prétend devenir le Weimar de la langue française, Monaco, créateur et animateur de la Riviera, entend aussi, et cette fois encore pour le plus grand bénéfice de cette admirable Côte d'Azur et pour celui de la France, être le havre sûr, le refuge des capitaux internationaux, le phare attirant d'un grand centre de finance international, hors des routes d'invasion entre ces deux sœurs latines qu'un nuage a pu éloigner un moment, mais que le souvenir de leurs morts communs et le berceau de leurs ancêtres ne peuvent que rapprocher.

Et si l'on ajoute que les convulsions qui troublent en ce moment l'Europe s'arrêtent net, comme par enchantement, aux frontières idéales de notre Principauté que, vraiment,

Là tout n'est qu'ordre et beauté
Luxe, calme, volupté.

comment s'étonner que ce pays, fleur tombée des jardins célestes en témoignage de la magnificence du paradis, hante les rêves de tous ceux qui cherchent le plaisir dans la quiétude, le repos, dans la sérénité, la beauté dans la paix !

Aussi pouvait-on prévoir qu'après avoir subi pendant quelque temps l'inévitable contrecoup de l'implacable crise mondiale, la Principauté retrouverait vite dans l'union de ses enfants, dans le respect et l'affection qu'elle porte à sa Dynastie, tout son merveilleux éclat et un renouveau de prospérité. Cet heureux moment est venu. Nous avons la joie de saluer le retour de nos hôtes nous pouvons lever les regards vers un nouvel avenir. A tous ceux qui ont la mission de les accueillir, de satisfaire leurs désirs, hôteliers et commerçants dont je connais trop les efforts, les traditions, la dignité professionnelle, la sage compréhension de leurs intérêts, de s'évertuer à faire trouver toujours à nos visiteurs une merveille nouvelle, un plaisir nouveau, de n'allumer qu'un désir dans leurs cœurs, celui de les faire revenir parmi nous.

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Consuls,

Je ne saurais terminer sans vous remercier de vous être joints à nous pour célébrer la fête de S.A.S. le Prince Louis II. Votre présence, en même temps qu'un hommage au Souverain, auprès duquel vous êtes accrédités, est un témoignage de la sympathie des nations que vous représentez parmi nous et des heureux rapports que vos ressortissants, conscients de la large et cordiale hospitalité qui leur est accordée, entretiennent avec la population monégasque.

J'ai le regret de ne plus voir parmi vous le Marquis Chiavari, avec qui j'ai eu, durant trois ans, l'avantage de poursuivre les plus agréables relations et dont l'aimable et souriant distinction laisse, chez tous ceux qui l'ont connu, un ineffaçable souvenir. Nous le suivons avec une fidèle sympathie dans sa brillante carrière et ne pouvons que souhaiter qu'il n'oublie point que nombreux sont les amis qui seront heureux de le revoir à titre privé dans ce pays, qui a su apprécier ses éminentes qualités.

Son successeur, le Consul Censi, nous arrive précédé de la plus flatteuse réputation, et déjà nous avons pu nous convaincre pleinement que cette réputation n'était pas usurpée. Je le prie d'accepter ici l'expression publique de nos souhaits de bienvenue.

Je me flatte de poursuivre avec lui les cordiales relations que je n'ai cessé d'avoir avec son prédécesseur. Qu'il soit assuré que le Gouvernement Princier s'attachera, comme par le passé, à faciliter au représentant de la grande nation voisine, l'exercice de ses hautes fonctions.

A vous, Monsieur le Ministre, Messieurs les Consuls, qui ne vous associez pas pour la première fois à la joie de cette réunion, je suis heureux d'avoir l'occasion de renouveler l'expression de mes sentiments personnels et de vous saluer une fois de plus, au nom du Gouvernement Princier.

Je porte votre santé à tous, Messieurs, et, revenant aux souvenirs que j'ai évoqués devant vous, aux espérances que je me suis plu à formuler, je vous prie de vous joindre à nous pour lever nos verres à la glorieuse histoire de la Dynastie princière de la Principauté, dont les siècles n'ont pu éteindre le feu immortel qui l'a toujours animée, et à l'avenir de plus en plus brillant et prospère de ce pays, aimable terre, cité de l'Elysée, temple de Vénus et des Muses, chargé de passé, de gloire et de souvenirs !

Après ce discours, applaudi à maintes reprises, l'orchestre a exécuté l'*Hymne Monégasque*.

Le Ministre a lu, ensuite, le télégramme adressé à l'occasion de la Fête Nationale à S. A. S. le Prince Souverain. Les convives se sont associés par leurs applaudissements aux termes de ce télégramme que nous avons reproduit d'autre part.

Enfin, Son Excellence a donné connaissance des nominations et promotions dans l'Ordre de Saint-Charles accordées par S. A. S. le Prince à l'occasion de Sa Fête. Les noms des bénéficiaires ont été salués par des applaudissements nourris dont le Ministre d'Etat a souligné la signification, en y ajoutant ses félicitations personnelles.

Dans l'après-midi, des Concerts ont été donnés par la Palladienne, par la Philharmonique et par la Musique Municipale.

Des attractions foraines ont attiré un nombreux public sur le Quai de Plaisance.

Le soir, toute la Principauté a été magnifiquement illuminée. La place du Casino était particulièrement brillante.

Un Concert a été donné à 8 heures au Kiosque des Terrasses par la Philharmonique. Puis un superbe feu d'artifice a été tiré de la pointe du Rocher.

A 9 heures a eu lieu, dans la salle du Théâtre de Monte-Carlo, une représentation de gala dont l'organisation avait été confiée à M. Raoul Gunsbourg.

A l'entrée du Ministre d'Etat dans sa loge, l'orchestre, dirigé par M. Marc-César Scotto, a exécuté l'*Hymne Monégasque*, écouté debout par toute l'assistance et vigoureusement applaudi.

La salle était comble et de l'aspect le plus élégant. S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Bouilloux-Lafont recevaient dans leur loge : M. le Président du Conseil National ; M. le Maire de Monaco et M^{me} Aurégia ; M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; M. le Consul d'Italie et M^{me} Censi ; M. le Major Hugh Hamilton Dodds, Consul de Grande-Bretagne et Lady Annabel H. H. Dodds ; M. le Consul des Etats-Unis et M^{me} Paul Chapin Squire ; M. Albert Mansour Effendi, Consul d'Egypte.

Dans la loge de la Municipalité on remarquait M. Jioffredy, premier Adjoint au Maire, et M^{lle} Jioffredy.

M. le Président-Délégué Delpierre, M. le Commandant Sarlat et leurs invités occupaient leur loge.

Le spectacle comportait un acte de *Samson et Dalilha*, interprété par M^{lle} Shirman, MM. Luccioni, Lafont, Basi et Marvini des danses espagnoles où se fit applaudir la Senora Joselito accompagnée à la guitare par M. Rolampio et l'opéra bouffe *Gianni Schicchi*, de Puccini, dont les rôles étaient tenus par MM. Vanni-Marcoux, Scarinci, Bosco, Chiesa, Basi, Rosolin, Bomba, Atiglio, Munol, Barone ; M^{lles} Natoli, Orsoni, Faletti, Castellano ; la petite Georgette.

Les œuvres et leurs interprètes, ainsi que l'orchestre sous la direction de M. M.-C. Scotto ont été unanimement et chaleureusement applaudis.

Les obsèques de M^{me} Louis Bellando de Castro, femme du Conseiller d'Etat, Conseiller de Gouvernement honoraire, ont été célébrées samedi matin en présence de toutes les personnalités et notabilités de Monaco et de la région.

S. A. S. le Prince Souverain, S. A. S. la Princesse Héréditaire et les Enfants Princiers avaient fait déposer une magnifique couronne en fleurs naturelles. Le Prince avait chargé le Colonel Bernis, Commandant Supérieur de la Force Publique, de le représenter à la cérémonie funèbre.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Une conférence de M. Claude Farrère est une vraie fête de l'esprit. Sans la moindre note, il parle d'abondance, d'un langage tantôt familial, tantôt véhément, toujours noblement élevé. Son éloquence de magistral orateur est d'autant plus captivante que, dès les premiers mots, on le sent profondément persuadé lui-même et non moins profondément désireux de nous convaincre,

M. Claude Farrère a vécu à Constantinople. Il a voyagé par toute la Turquie d'Asie, en Syrie et en Egypte. Il connaît mieux que personne, tous ces pays, leur histoire, leurs populations, leurs mœurs. Il n'ignore rien de leur évolution politique et de leur caractère.

Sa causerie, d'une inouïe richesse de documentation, a abordé tant d'événements, tant de problèmes, qu'elle échappe à toute analyse.

L'histoire de l'empire ottoman et du peuple turc, depuis ses lointaines origines jusqu'à nos jours, fut une magnifique fresque à la fois historique et philosophique, toute rutilante de faits héroïques, de portraits de chefs, de sultans, robustement brossés en leur impressionnant raccourci.

M. Claude Farrère aime sincèrement la Turquie et les Turcs dont il connaît à merveille le noble passé et l'âme généreuse. Sa haute éloquence a fait passer en nous cette juste et nécessaire sympathie. C'était le but qu'il s'était proposé : il l'a pleinement atteint. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de cette substantielle conférence qui a valu à M. Claude Farrère une ovation aussi unanime qu'enthousiaste.

Une assistance nombreuse et choisie était venue, mercredi soir, entendre le distingué et réputé conférencier qu'est le Général Becker. On avait en effet gardé le souvenir d'une brillante conférence faite naguère par lui sur la Pologne. Le sujet traité était cette fois « Londres, Berlin, Rome ».

L'orateur adresse d'abord un salut vibrant à la Principauté de Monaco dont il a, dit-il, l'honneur et la joie d'être à nouveau l'hôte.

Puis il analyse les conditions géographiques de la naissance des trois capitales là où elles se trouvent.

Il étudie ensuite leur développement historique dont il rappelle les phases essentielles.

Après avoir présenté, en de très artistiques projections, les plus belles perspectives de ces trois grandes cités, celles qui lui ont souri davantage au cours d'un voyage effectué au printemps de 1930 et qui révèlent en quelque sorte l'âme de Londres, Berlin, Rome, le Général Becker termine par ce souhait : « Que les trois capitales poursuivent leur grandiose destinée dans la Paix du Monde ! »

Les auditeurs, parmi lesquels on remarquait plusieurs notabilités de la Principauté, saluèrent d'applaudissements enthousiastes la péroraison de cette intéressante et éloquente conférence et plusieurs d'entre eux vinrent remercier et féliciter le Général Becker.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

Souventes fois, le public des *Concerts, Festivals et Galas* de Monte-Carlo eut l'occasion de se pâmer aux exécutions d'aimables, curieux et intéressants virtuoses courts de taille, fluets de corps, dont l'âge ne dépassait guère la douzième année. La prédilection pour les petits phénomènes étant innée chez les mortels, les artistes de tous genres, à peine au sortir de l'enfance, exercent sur un auditoire un irrésistible attrait. Et dès que l'un d'eux, garçon ou fille, se fait entendre sur le violon ou, sur... l'instrument ne fait rien à l'affaire... c'est un flamboiement d'enthousiasme impossible à décrire.

Entre autres étonnants gamins qui, naguère, ici, firent fanatisme, on n'a certainement pas perdu le souvenir de l'enfantelet Ruggiero Ricci si incroyablement doué et de qui la précocité artiste avait quelque chose de troublant.

Mais laissons les gloires d'antan et tenons-nous en au prodige du jour.

Dans le *Concert Classique* du mercredi 13 janvier, M^{lle} Ida Hændel, violoniste de 12 ans, au dire du programme, — déjà chaudement fêtée et copieusement exaltée en un précédent Concert — vint interpréter le délicieux *Concerto en La majeur* de Mozart, *Zapateado* de Sarasate, *Baal Shem* d'Ernest Bloch, *Scherzo Tarentelle* de Wieniawsky et deux autres morceaux.

Cette fillette de fraîche grâce, au maintien simple et dont la juvénile joliesse appelle à la mémoire le vers du poète :

Des avrils tout en fleurs verdoyaient sur ses membres,

cette fillette, en possession d'une technique lui permettant de ne redouter aucune difficulté et de résoudre les pires énigmes de la virtuosité, est, dès à présent, une exécutante d'un mérite sortant franchement de l'ordinaire : maîtresse du métier et maîtresse d'elle-même comme il y en a peu qui le sont parmi les héroïnes de l'archet, roses encore des lueurs de l'aube.

D'une surprenante décision dans ses attaques, en son jeu, toujours large, s'affirme une volonté qui ne faiblit ni ne faillit pas. Le son d'une magnifique opulence qu'elle tire de son instrument est, peut-être, plus viril que féminin, mais elle se garde d'en outrer la force pour arriver à produire davantage d'effet. Ce qui est une preuve de goût dont on aurait grand tort de ne point la féliciter. D'ailleurs, chez M^{lle} Ida Hændel, l'artiste ne se sépare guère de la virtuose.

Le succès remporté par cette enfant prodige prit de colossales et invraisemblables proportions.

Sans chercher à savoir si pareille profusion de bravos et d'ovations n'a pas son danger pour la débutante qui en est l'objet, il est à souhaiter que M^{lle} Ida Hændel tienne superbement ce qu'elle promet si extraordinairement maintenant. Et il est non moins souhaitable que brille bientôt et longtemps du plus bel éclat, cette charmante étoile matinère.

Au cours du Concert, fut exécutée la *Symphonie en Ut* de Paul Dukas — une des plus fortes et des plus admirables œuvres dont l'art symphonique français soit en droit de s'enorgueillir.

Bien que Wagner, en l'un de ses opuscules, consente à admettre qu'après Beethoven il est possible d'écrire des symphonies « sur lesquelles on puisse aussi de nouveau dire quelque chose », il est certain qu'il y a « quelque chose à dire » et sur la *Symphonie* de César Franck, et sur la *Symphonie avec Orgue* de Saint-Saëns et sur la *Symphonie en Ut* de Dukas, laquelle, semble-t-il, n'a pas trop à s'inquiéter des jugements de l'avenir.

Plus on l'entend, cette *Symphonie en Ut* de Dukas, de noble et heureuse conception, aux amples développements, et de si merveilleuse exécution orchestrale, plus on pénètre en l'intimité de ses richesses multiples et de ses beautés nombreuses, plus on l'admire et plus on se rend compte que l'on se trouve là en présence d'une réalisation de grand ordre, puissante, ne pouvant avoir pour auteur qu'un maître musicien.

Le vendredi 15 janvier, le *Concert* était consacré à la musique espagnole et à la danse également espagnole.

On entendit, interprétées par l'orchestre, de savoureuses, pittoresques et colorées pages de de Falla, d'Albeniz et de Turina. Pourtant, le véritable intérêt de la séance ne résidait pas en ces pages, il était en réalité dans le spectacle d'une danseuse, fleur de la péninsule Ibérique, répondant au nom de Teresina, se démenant, se déhanchant, se désarticulant, tourbillonnant, se crispant, se livrant à des mimiques très particulièrement expressives.

De ce que M^{lle} Teresina ne semble pas de taille à éclipser le souvenir de la délicieuse, frémissante, séduisante, tant talentueuse et glorieuse Argentina, prématurément enlevée à ses triomphes, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas son prix. Sa façon de danser *Sardana de la Santa Espina* de Morera, atteste que M^{lle} Teresina est pétrie de qualités et pleine de ressources peu banales. On ne peut mieux rendre le caractère populaire, l'accent et l'originalité de cette danse que le public, ravi, lui bissa d'enthousiasme. Au reste, on ne ménagea pas les applaudissements et les bis à M^{lle} Teresina. On l'en accabla même.

Au *Music Hall*, sa réussite n'eut pas été plus éclatante.

A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le quatorze janvier mil neuf cent trente-sept ;

Entre la dame Marie-Louise VERMEULEN, épouse du sieur Bernhard Schipper avec lequel elle demeure à Monte-Carlo ;

Et le dit sieur Bernhard SCHIPPER, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

Prononce la séparation de biens d'entre la dame Marie-Louise Vermeulen, épouse du sieur Bernhard Schipper et le sieur Bernhard Schipper, son mari, avec toutes ses conséquences de droit.

Pour extrait certifié conforme, délivré à M^e Bonaventure, avocat-défenseur de la dame Vermeulen, en exécution de l'article 825 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le seize janvier mil neuf cent trente-sept.

P^r le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit janvier mil neuf cent trente-sept, dont une expédition a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze janvier mil neuf cent trente-sept, vol. 253, n^o 4,

M. Emmanuel-André-Laurent BARRAL, employé d'Administration, demeurant à Monaco, 11, rue des Orchidées, veuf en premières nocés et non remarié de M^{me} Léa-Jeanne GAGNY,

A vendu à :

M^{me} Henriette-Marie-Louise SENERON, sans profession, épouse de M. Jean TEISSEIRE, demeurant à Monaco, villa Cynthia, boulevard de Belgique,

Une villa sise à Monaco, boulevard de l'Observatoire, n^o 32, connue sous le nom de *Villa Sylviane* élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, deux sous-sols et garages, ensemble le terrain sur lequel elle est édifée, d'une superficie approximative de trois cent cinquante-cinq mètres carrés, cadastrée section B, n^o 432 p., et confrontant : au nord, le boulevard de l'Observatoire ; au midi, la rue Bosio ; à l'est, Moyard ; à l'ouest, Wittouck. Ainsi au surplus que le dit immeuble existe s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, atténuances et dépendances sans aucune exception ni réserve, y compris les installations de chauffage central et appareils sanitaires.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cinq cent mille francs, ci 500.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

L'expédition transcrite du dit contrat a été déposée ce jour, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le vingt et un janvier mil neuf cent trente-sept.

Pour extrait :
(Signé :) A. SETTIMO.

DEUXIEME AVIS

M. Charles BARON, 35, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, a vendu à M. Raffaele MOSCA-

TELLI, demeurant 5, rue des Violettes, à Monte-Carlo, une voiture automobile, taxi n^o 72.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le huit janvier mil neuf cent trente-sept, M^{me} Elena DALMEDO, sans profession, veuve de M. John BURROWS, demeurant à Seldon Seen Overgand Brixham, Devon, Angleterre, a cédé à M. André Collard DALMEDO COOMBES, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, avenue de Monte-Carlo, Villa Colombe, le fonds de commerce de librairie, papeterie et bibliothèque circulaire, sis à Monte-Carlo, dans un local dépendant du Park Palace, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 21 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE ROUSTAN

3, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé du 26 septembre 1936, enregistré, M. Jean CADARS, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, n^o 6, a vendu à M^{me} Marguerite BROSIO, épouse divorcée de M. Louis BOCCA, demeurant à Monte-Carlo, rue des Lilas, n^o 2, le fonds de commerce de comestibles, denrées coloniales, etc., qu'il exploitait avenue Saint-Michel, n^o 6, Villa Céline.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Agence Roustan, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 21 janvier 1937.

Etude de M^e Auguste SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

ELLIMAF HOLDING COMPANY

Société Anonyme au capital de 1.000.000 de francs
Siège social : 41, rue Grimaldi

Le 21 janvier 1937, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes :

Les expéditions des actes suivants :

1^o Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Ellimaf Holding Company*, établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, le 10 décembre 1936 et déposés, après approbation, aux minutes du dit notaire, par acte du 4 janvier 1937 ;

2^o De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 14 janvier 1937, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le Fondateur ;

3^o De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 15 janvier 1937, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monte-Carlo, 24, avenue de la Costa.

Monaco, le 21 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en droit, notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION

Société Anonyme Monégasque au Capital de 200.000 francs
Siège Social : Villa Radiensa, 24, boulevard d'Italie, Monte-Carlo

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1^o Statuts de la Société Anonyme Monégasque *Société d'Etudes et de Gestion*, au capital de 200.000 francs, établis, en brevet, aux termes de deux acte reçus par M^e Eymin, notaire soussigné, les 1^{er} et 19 octobre 1936, et déposés, après approbation, au rang des minutes du dit notaire, par acte du 22 décembre 1936 ;

2^o Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, suivant acte reçu par le même notaire, le 7 janvier 1937 ;

3^o Et délibération de l'Assemblée Générale constitutive, tenue, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), le 7 janvier 1937, et déposée, avec toutes les pièces constatant sa régularité, au rang des minutes du même notaire, par acte du même jour.

Ont été déposées, le 16 janvier 1937, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

II

ERRATUM

L'article 42 des Statuts, tel qu'il a été publié au *Journal Officiel de Monaco*, feuille n° 4129, du jeudi 24 décembre 1936, porte :

« La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après :

« 1^o
« 2^o Que toutes les actions à émettre contre « espèces auront été souscrites et qu'il aura été « versé la totalité du capital correspondant sur « chacune d'elles. »

Alors qu'il faut lire :

« La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après :

« 1^o
« 2^o Que toutes les actions à émettre contre « espèces auront été souscrites et qu'il aura été « versé le quart du capital correspondant sur « chacune d'elles. »

Monaco, le 21 janvier 1937.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

SOCIÉTÉ ANONYME PRIORITY HOLDING COMPANY

DISSOLUTION

1^o Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue à Monaco, le onze janvier mil neuf cent trente-sept, au siège social, les Actionnaires de la Société *Priority Holding Company*, spécialement convoqués et réunis à cet effet ont :

Prononcé la dissolution anticipée de la dite Société à compter du onze janvier mil neuf cent trente-sept, décidé sa liquidation et nommé comme liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet : M. le Colonel C. FANE et M. W.-J. HARRIS ;

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social, n° 2, avenue Saint-Charles, à Monte-Carlo ;

II^o Un original du dit procès-verbal et de la feuille de présence ont été déposés au rang des minutes de M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, par acte du onze janvier mil neuf cent trente-sept ;

III^o Une expédition du dit acte de dépôt a été déposée pour approbation le 19 janvier 1937, au Secrétariat Général du Ministère d'Etat de la Principauté qui, par lettre du même jour, a délivré récépissé et « donné acte de la résolution prise, prononçant la dissolution et la liquidation de la dite Société » ;

IV^o Une même expédition a été déposée ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Le dit dépôt ainsi que la présente publicité faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions. Monaco, le 21 janvier 1937.

(Signé :) A. SETTIMO

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE HOLDING

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la *Société Générale de Holding*, aura lieu le huit février prochain, à 15 heures, au siège de la Société, 6, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes ;
Ratification du dividende intérimaire et quitus aux Administrateurs ;
- 4^o Nomination de nouveaux Administrateurs ;
Nomination du Président du Conseil d'Administration ;
- 5^o Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1937 ;
- 6^o Questions connexes et diverses.

Le Conseil d'Administration.

7frs + 5frs = 10frs ?

vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maîtresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à

JARDINS & BASSE-COURS

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

Trois mois à

MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS

souscrit isolément est de 7 francs.

Or, découpez de suite LE " BON-PRIME "
et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

- 1^o Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 2^o Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 3^o Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

Profitez de suite

de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 janvier 1937. Huit Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 366631, 367742, 507693 à 507698.

Mainlevées d'opposition

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1937